

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 04-03-26 N°1 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE, Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : – Création de vestiaires au stade de foot – demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, de la Fédération Française de Foot et du Département

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de construction de vestiaires au stade de football communal situé dans le quartier de Marche Gay,

Considérant que la commune a réalisé en 2025 un nouveau stade de football à proximité du complexe sportif et culturel, afin de répondre aux besoins des habitants et des associations sportives,

Considérant que ce nouvel équipement accueille régulièrement une équipe de football vétérans, une équipe de rugby loisir, ainsi qu'une cinquantaine d'enfants chaque mercredi et samedi, et qu'une nouvelle association de football s'est récemment créée,

Considérant que le terrain est actuellement classé en catégorie T7 et que la construction de vestiaires est indispensable afin de permettre son classement en catégorie T6, condition nécessaire pour l'accueil de compétitions de niveau régional et pour une utilisation élargie de l'équipement,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique communale de développement des équipements sportifs et de soutien à la vie associative,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération de construction des vestiaires s'élève à **388 500 € HT** (travaux et maîtrise d'œuvre),

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le projet de construction de vestiaires au stade de football communal situé dans le quartier de Marche Gay.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération, pour un montant prévisionnel de **388 500 € HT**.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Fédération Française de Foot et du Département pour la réalisation de cette opération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 04-03-26 N°2 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE- Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Attribution d'une subvention à la nouvelle association Foot Avenir Pomérolais

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle association s'est créée FOOT AVENIR POMEROLAIS et que celle-ci sollicite la commune afin de l'aider financièrement pour organiser sa saison footballistique.

Il indique que l'association organise tous les mercredi et samedi des entrainements de foot à destination des jeunes

Il propose aux membres du conseil d'attribuer à cette nouvelle association Pomérolaise la somme de 300 € pour l'année 2026.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** à l'association Foot Avenir Pomérolais la somme de 300 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la commune

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 04-03-26 N°3 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, M. Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, M. Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, M. Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE- Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Vente d'une partie de la parcelle section B numéro 62 d'une superficie de 100 m² à la société Hivory : annule et remplace la délibération N°7 du 17 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien stade de foot dénommé le Cayla a été cédé à un promoteur et que sur cette parcelle est installée une antenne avec des infrastructures de téléphonie.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de déplacer ladite antenne et informe le Conseil Municipal que la société Hivory souhaite acquérir en pleine propriété une portion de la parcelle cadastrée section B Numéro 62 lieudit « Canies » pour une superficie d'environ 100 m² afin d'y implanter ces infrastructures de téléphonie.

Il précise que cette partie de terrain devant être cédée n'est pas affectée au public et fait l'objet de protections particulières pour éviter tout accès au public.

Il indique la cession pourra être consentie au prix de 20 000 € net (avec toutes servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle) ainsi qu'il résulte de la proposition d'achat ci jointe.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 décembre 2025

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACCEPTER** la vente de la portion de la parcelle section B numéro 62, d'une surface d'environ 100 m² modifiant le prix de 20 000 € avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles au profit de la société HIVORY ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA à laquelle il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente. »

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS**COMMUNE DE POMÉROLS****EXTRAIT 04-03-26 N°4 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE- Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Cession de l'immeuble situé au 10 rue de la provençale à Monsieur Walter Bignon suite à une vente aux enchères

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la cession des biens communaux,

Vu l'annonce publiée sur un journal d'annonces légales le 1er décembre 2025 pour la mise aux enchères de l'immeuble situé au 10 rue de la Provençale

Vu le procès-verbal d'adjudication en date du 13 janvier 2026 établi à l'issue de la vente aux enchères par Maître Chastel, commissaire de justice

Monsieur le Maire rappelle que l'immeuble situé 10 rue de la Provençale à Pomérols, cadastré section E, numéro 397 appartenant au domaine privé de la commune, a fait l'objet d'une vente aux enchères.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Walter Bignon a été déclaré adjudicataire de ce bien à l'issue de ladite vente pour un prix d'achat de 3 500 €.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cette vente

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le procès-verbal de Maître Hubert Chastel en date du 13 janvier 2026

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble communal situé 10 rue de la Provençale à Pomérols, cadastré section E, numéro 397 à Monsieur Walter Bignon, à la suite de la vente aux enchères au prix de 3 500 € auquel il se rajoutera les frais d'actes.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS**COMMUNE DE POMÉROLS****EXTRAIT 04-03-26 N°5 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE- Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Participation financière au projet pédagogique « Provence romaine » organisé par le collège Pierre Deley : convention entre les communes de Marseillan Florensac Pinet Pomérols et le collège

Monsieur le Maire rappelle que le collège Pierre Deley de Marseillan organise un déplacement scolaire en Provence romaine pour une durée de 3 jours et 2 nuits, avec une participation financière demandée aux parents de 140 € par élève ;

Monsieur le Maire expose que les communes de Marseillan Florensac Pinet et Pomérols souhaitent soutenir ce projet pédagogique et culturel en accordant une aide symbolique aux élèves résidant sur leur territoire ; Il précise que cette aide vise à faciliter l'accès aux activités éducatives et à renforcer la coopération intercommunale en faveur des établissements scolaires locaux.

Ainsi il propose aux membres du Conseil de passer avec les communes de Marseillan Florensac Pinet Pomérols et le Lycée Pierre Deley une convention afin de définir les modalités de participation financière de chacune des communes au projet pédagogique "Provence romaine" organisé par le collège.

Il propose de verser une aide forfaitaire de 30 € par élève résidant sur Pomérols

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE PARTICIPER** financièrement au projet pédagogique « Provence romaine » organisé par le lycée Pierre Deley à hauteur de 30 € par enfant
- **D 'APPROUVER** les termes de la convention ci annexée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

La secrétaire de séance

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS**COMMUNE DE POMÉROLS****EXTRAIT 04-03-26 N°6 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE- Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Rétrocession du lotissement « les jardins de Pomérols » dans le domaine public de la commune

M. le Maire fait connaître au Conseil que l'Association syndicale des propriétaires du lotissement « Les jardins de Pomérols » a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et du bassin de rétention des eaux pluviales de son lotissement.

Après instruction de cette demande par les services techniques de la commune et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

Les voiries cadastrées section F n°901 d'une superficie de 5 915 m² seront donc classées dans le domaine public communal ainsi que les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui s'y trouvent en sous-sol et le bassin de rétention des eaux pluviales implanté sur cette parcelle.

La voirie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement dans le domaine public communal, son usage sera identique. Dès lors, et conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune des voiries de circulation du lotissement « Les jardins de Pomérols » cadastrées section F 901 d'une longueur de 5915 mètres moyennant l'euro symbolique.

- ✓ **D'INCORPORER ET DE CLASSER** dans le domaine public communal lesdites parcelles précitées ainsi que les réseaux d'eaux potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- ✓ **DE PRONONCER** l'ouverture en tant que voie communale du lotissement « Les Jardins de Pomérols ».
- ✓ **DE SOLLICITER** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI
- ✓ **D'AUTORISER** le 1^{er} adjoint à représenter la commune
- ✓ **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour la signature des actes relatifs à ces intégrations de voiries dans le domaine public ainsi que toutes les pièces et documents s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 04-03-26 N°7 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE, Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Line THIEULES

Objet : Présentation du rapport d'activité 2024 de la CAHM

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-39 relatif à la présentation du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale aux conseils municipaux des communes membres,

Vu le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée transmis à la commune,

Considérant que ce rapport retrace l'ensemble des actions, projets, décisions et moyens mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'année 2024,

Considérant que ce rapport a été présenté au Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire

- ✓ **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 04-03-26 N°8 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, au complexe sportif et culturel de marche GAY, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Gérard ORTIZ, Mr Christian RIBEIRO, Mme Fabienne FABRE, Mr Mickael DERRIEUX, Mme Nelly SORLI, Mr Jean Louis LAUX, Mme Marie-Line THIEULES, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Thierry SICARD,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme Céline CAPDIVILLA donne procuration à Mme Marie Line THIEULES

Mme Ana BAYONA donne procuration à Mr Mickael DERRIEUX

ABSENTS EXCUSES : Mr Franck LERICHE, Mme Céline CAPDIVILA, Mme Ana BAYONA, Claude STEKELOROM, Mme Angélica LEGOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Line THIEULES

Objet : Modification définitive du lieu de réunion du conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que la salle du Conseil Municipal située place de la Mairie dans les locaux de la Mairie, au 1^{er} étage, n'est plus adaptée à l'accueil du public et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi il propose aux membres du conseil de fixer de façon définitive le lieu du conseil au complexe sportif et culturel de marche Gay au 4 avenue des Oliviers, 34810 Pomérols.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

- **DECIDE** que les réunions du Conseil Municipal de Pomérols se dérouleront de façon définitive au complexe sportif et culturel de marche Gay, situé 4 avenue des Oliviers 34810 Pomérols.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*